



LES BUDGETS DU COMITE D'ENTREPRISE

Impact de la loi (projet) Perruchot sur la tenue et la certification des comptes du C.E. Bilan de fin d'année et budgets prévisionnels. (Spécial secrétaire et trésorier)

Rôle et responsabilité juridique du trésorier,

- Rôle du Président dans la comptabilité du C.E.
- Les nouvelles obligations comptables d'un C.E en matière de bilan de fin d'année

La dualité des deux budgets du comité d'entreprise.

- Budget de Fonctionnement et Budget d'Activités Sociales et culturelles
- Mode de calcul des budgets du C.E.
Les ressources du comité d'entreprise

Les règles comptables pour le Comité d'Entreprise.

- Comment tenir la comptabilité d'un C.E.
La comptabilité simplifiée

Quels documents établir.

- L'enregistrement des écritures
- Le rapprochement bancaire
- La présentation des comptes en comité d'entreprise
- La présentation des comptes et bilan aux salariés

L'élaboration du budget prévisionnel des Activités Sociales et Culturelles, et du budget prévisionnel de Fonctionnement.

- Comment construire une politique d'activités sociales et culturelles à partir de l'analyse des données comptables et du recensement des besoins et attentes des salariés.
Modèle d'enquête auprès des salariés
- La comptabilité analytique au service de l'élaboration de la politique d'ASC
- Comment utiliser le budget de fonctionnement pour développer les activités sociales et culturelles en restant dans le cadre légal
- Modèle de Règlement Intérieur des ASC

Les dispositions légales :

- La position de l'URSSAF vis-à-vis des activités du C.E.
Règles de l'URSSAF vis-à-vis des cartes de réductions
- Les assurances du C.E.
- Les placements

Les avantages exclusifs de DUBOST & Cie

- 3 mois d'accompagnement par le formateur.
- Nicolas DUBOST et Bruno CRETON, spécialistes du droit du travail et des petits CE, forment et accompagnent les C.E depuis 20 ans. Sylvain RIZZOTTI, 25 ans d'expérience de formateur.

Conditions d'inscription

- La journée 455 € le premier inscrit, 400 € chaque autre inscrit du même comité. [Prix nets : organisme de formation non assujetti à la TVA].

Ce prix comprend la préparation personnalisée, le repas de midi, un document de synthèse et l'accompagnement pendant les trois mois qui suivent la formation. La formation est à comptabiliser au budget de fonctionnement. Nous sommes agréés pour la formation économique des élus de CE sous le numéro 2004-1923 (Préfecture Île-de-France) : l'employeur paye le temps de formation des titulaires dans la limite de 5 jours (L2325-44). Pour les autres élus, nous contacter.

Planning de la formation

• Lille	Lundi 12 mars 2012
• Arras	Mardi 13 mars 2012
• Valenciennes	Mercredi 14 mars 2012
• Amiens	Judi 15 mars 2012
• Lons-le-Saunier	Lundi 26 mars 2012
• Montbéliard	Mardi 27 mars 2012
• Strasbourg	Judi 29 mars 2012

Intra-muros ?

Nous venons chez vous à votre demande.

Télécharger le bulletin d'inscription,
conditions du départ en formation
www.dubostetcompagnie.fr

Demandez **Martine GIRARD** ou **Line Creton** au **01 40 30 91 88** – **info@dubostetcompagnie.fr**

DUBOST & Compagnie SARL

Siège administratif : 194 rue des fusillés - 62440 Harnes • Bureau Grand-Est : 25 rue Baverez - 25000 Besançon

Siège Social : 124 av Gambetta - 75020 Paris - RCS Paris B 452 129 174